

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 Septembre 2024

Convocation le 29/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 Septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Geyssans, dûment convoqué le 29/08/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André MEGE, Maire.

Étaient présents : MM Joël BONNET, Jonathan CAFFYN, Jean-Paul CHALLANCIN, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL, William SAVOYE

Mmes Nicole COLLIN, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET

Étaient absents excusés : Jocelyn FIAT a donné procuration à Jonathan CAFFYN, Audrey GONSON,

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Agnès MONNET a été désignée secrétaire de séance.

Ouverture de séance : 20h30

- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours:

2 DP déposées et accordées tacitement pour des panneaux photovoltaïques Rue de la Garenne et Chemin des Pépinières

2 DP déposées et accordées pour des piscines RD 52 et Lot Les Prairies

PC modificatif déposé pour Maison individuelle RD 52.

DP déposées pour des clôtures RD 52

Délibération : Approbation du rapport d'activité 2023 de Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier* ». Valence Romans Agglo a fait parvenir à la collectivité de Geyssans le rapport d'activité de l'année 2023. Ce rapport a été envoyé aux élus pour la préparation de ce conseil municipal et il est présenté aussi pendant celui-ci.

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activité de l'année 2023 de Valence Romans Agglo et ses annexes
- Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Décision du Maire n° 3.2024 : redevance taxis et un arrêté du Maire accordant la place de Taxi

Ouverture du Bar Communal le Vendredi 20 Septembre 2024 à partir de 18h30: tarif des boissons OK

Discussion sur les parcelles sans propriétaires : Reçu ce jour la visite et les explications du service des Communes Forestières suite à l'adhésion faite en début d'année. Au sein de la commune une enquête sera faite sur ces biens en vue de trouver les propriétaires s'il y en a.

Diagnostics du logement communal fait. Il faut le mettre en location

Délibération rajoutée à ce CM :

Montant du loyer ; montant de l'abonnement au réseau de chaleur

loyer septembre 2024 - août 2025

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du loyer communal après tous les travaux qui ont été faits de rénovation énergétique notamment

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vote : 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

Fixe ainsi le montant mensuel de loyer communal 5 Rue des Néfliers de 550€, à compter du 1^{er} septembre 2024 au 31 Août 2025.

Compte tenu de l'isolation effectuée sur la maison locative, Rue des Néfliers, la puissance souscrite pour le chauffage de celle-ci sera abaissée à 5.50KW pour l'abonnement

Voirie : travaux à venir début de semaine prochaine

Des enrobés à froid (2 camions) ont été déposés dans certains trous sur les chemins communaux

Faire un sol en gravier devant la maison communale.

Voirie : RD 52 au quartier Les Fayolles, à la suite des différents accidents sur cette portion de Route elle va être mise en Agglomération

La commission voirie va s'occuper ensuite de joindre des bureaux d'étude pour élaborer un projet d'aménagement de cette portion

Interdiction de stationner pour les véhicules de plus de 3.5T sur l'agglomération (Centre Village)

Rentrée scolaire : Bienvenu à tous les enfants et aux enseignants

Panneau Pocket : renouvellement sur 3 ans

Divers :

*G11 à Geysans annulé le 5 octobre et reporté au 19 octobre.

Ordre du Jour : AESH et service méridien pris en charge par l'éducation nationale, bilan de chemin des artistes, sécurité lors des manifestations.

*Mur de l'école et revêtements terrain école : devis en plus à demander

*21 septembre inauguration église St Ange à 10h30

*16 octobre congrès des maires

Fin de séance 23h00